



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 4 — 13 — — soir, Express.
 7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 5 — 47 — — soir, Omnibus.
 9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Les correspondances de Vienne affirment que l'Autriche a répondu par un refus précis aux demandes de la Prusse relativement aux duchés de l'Elbe. La pensée de l'annexion avait été, d'abord, péremptoirement écartée.

En attendant que de nouveaux détails viennent jeter la lumière sur la forme dans laquelle l'opposition du cabinet autrichien aux ambitions de Berlin s'est manifestée, nous constaterons que le mouvement d'opinion qui s'était produit en Autriche à la lecture des prétentions de M. de Bismark, ne laissait guère d'autre alternative au gouvernement de François-Joseph.

La politique annexionniste de la Prusse s'accuse tous les jours davantage. A ce sujet, une correspondance adressée à l'Agence Havas fait remarquer que l'opinion en Allemagne invoque déjà, vis-à-vis de l'Autriche, la force prépondérante de la Prusse dans les duchés.

On dit que si l'Autriche, par l'organe de son commissaire civil, le baron de Halhuber, essayait de prendre des mesures qui seraient préjudiciables au programme de la Prusse, ou s'il s'opposait à des mesures que la Prusse jugerait nécessaires, la volonté de la Prusse devrait prévaloir comme étant celle de la puissance qui a pris la plus grande part à la guerre et qui a le plus de troupes dans les duchés. On se rappelle que le même langage a toujours été tenu aux Etats secondaires.

Le roi Victor-Emmanuel a dû arriver mardi à Florence; on croit que, ne pouvant s'établir dans la charmante villa royale de Petraja, où s'exécutent en ce moment d'importantes réparations, le roi ira se loger provisoirement dans la villa *del Quarto*, qui appartient au prince Demidoff.

On dit que le gouvernement italien est en mesure d'accélérer le transfert, et que le corps diplomatique pourrait bien avancer de quelques jours l'époque de sa résidence à Florence, primitivement fixée au 1^{er} mai. La maison militaire de Sa Majesté a été prévenue que, la cour étant définitivement à Florence, c'est dans cette ville que devront résider les officiers d'ordonnance et aides-de-camp du roi.

Une lettre de Rome, adressée au *Courrier des Marches*, assure que l'ambassadeur de France aurait annoncé officiellement au pape le départ d'une brigade du corps d'occupation, qui s'effectuera après les fêtes de Pâques. La province romaine que nos troupes évacueraient à cette époque serait celle de Viterbe.

Le correspondant du *Courrier des Marches* ajoute que le pape aurait reçu cette nouvelle avec une complète indifférence.

Nous croyons être en mesure d'affirmer qu'il n'y a rien d'exact dans ce récit, évidemment inspiré par le désir de refroidir les relations de la cour romaine avec celle des Tuileries.

Une correspondance du *Mémorial diplomatique* prêtait, il y a peu de jours, au prince Couza, des projets d'abdication, et annonçait

qu'un emprunt de 150 millions de piastres allait être émis par le gouvernement roumain pour racheter le tribut de suzeraineté payé à la Porte.

Nos informations démentent ces nouvelles. Etrange idée de parler de la retraite possible du prince Couza lorsque son pouvoir, plus populaire que jamais, n'est contesté par personne!

Quant à l'emprunt pour racheter la suzeraineté ottomane, ce serait une singulière opération financière. Le tribut annuel supporté par la Roumanie ne coûte pas plus de 3 millions de piastres. Un emprunt de 150 millions réalisé dans ce but ferait payer l'abolition de la vassalité au quintuple de ce qu'elle coûte.

L'Office Reuter annonce que l'assemblée de la noblesse de Pskoff se montre animée du même esprit que celle de Moscou, et qu'elle veut demander une convocation des Etats généraux russes.

Nous avons fait connaître la conclusion du traité entre le Pérou et l'Espagne. Nous apprenons aujourd'hui que le général Pareja ne quittera les eaux du Pacifique avec l'escadre espagnole que lorsque le traité aura été exécuté complètement.

Il faut espérer que le Pérou comprendra que la bonne foi est pour lui la meilleure politique à suivre à l'égard de l'Espagne.

M. Bermudez de Castro a demandé au gouvernement de mettre sous les yeux du Sénat espagnol les documents relatifs à la question péruvienne. Le président du conseil des mi-

nistres a répondu que le traité n'était pas encore complètement ratifié et qu'il ne devait l'être qu'après que cette question aurait été débattue avec soin. Sa Seigneurie a ensuite donné lecture du traité de paix et a répété l'assurance que les préliminaires seraient dignes de la nation espagnole.

La discussion sur l'encyclique a commencé devant le conseil des ministres, à Madrid, et l'avis de la majorité et de la minorité du conseil d'Etat a été présenté.

Dans la séance des Cortès espagnoles du 3 mars, un député, M. Saavedra, a annoncé à la Chambre qu'une lettre reçue de Saint-Domingue lui avait appris d'une façon certaine qu'une insurrection en faveur de l'Espagne a éclaté à Cibao.

Le ministre de l'intérieur ayant répondu que le cabinet n'avait reçu aucun avis de cette nature, M. Saavedra a insisté, en affirmant de nouveau que ses renseignements étaient exacts.

En supposant qu'il en soit ainsi, on croyait généralement à Madrid, à la date des dernières nouvelles, que le gouvernement espagnol maintiendrait sa résolution d'abandonner Saint-Domingue.

On lit dans le *Times* du 6 mars :

« On suivra avec le plus vif intérêt la nouvelle phase de la guerre si dramatique des Etats-Unis. Les ports confédérés sont perdus, mais la perte en avait été acceptée de propos délibéré et leurs garnisons ont été sauvées.

» Lee et Beauregard sont à la tête d'armées intactes, et les derniers revers du Sud ont

FEUILLETON.

23

LA DETTE DE FAMILLE

GRANDEURS ET MISÈRES DU FOYER.

(Suite et fin.)

Un éclair sinistre passa dans les yeux de Pillou. Il jeta un regard sur les soldats qui s'avançaient, puis sur Nathan étendu par terre. Il saisit ensuite le fusil du blessé : celui-ci frissonna, mais Pillou dirigea le canon vers les soldats et fit feu.

— Allons, dit-il, je n'ai pas de chance. Enfer et tonnerre !...

A ces mots, lançant au loin le fusil avec rage, il releva Nathan, le prit dans ses bras et l'emporta. Nathan était petit et maigre, l'usurier avait une force d'Hercule. Ils atteignirent sans trop de peine la crête d'un coteau. Le blessé remerciait Pillou et l'encourageait par des promesses de dévouement. Il le suppliait de ne l'abandonner ni vivant ni mort aux mains des soldats.

Pillou ne répondait pas. Il marchait toujours.

Arrivé sur le sommet du coteau, il descendit le versant avec rapidité. Ce même versant, Pierre l'avait parcouru, entraîné par le désespoir. L'usurier

prit le sentier que Pierre avait suivi, et qui aboutissait, on s'en souvient, au puits de Rize. Nathan ne s'en aperçut pas d'abord. Mais bientôt il reconnut le voisinage du gouffre à la disposition des lieux.

— Où vas-tu ? où me conduis-tu ? s'écria-t-il en se roidissant.

— Ne crains rien, répondit Pillou. Tu ne tomberas pas aux mains des soldats. — Ni vivant ni mort !

Il courut vers l'abîme. Mais le blessé, éperdu de terreur, lui porta les mains à la gorge, et s'y attachait avec tant de force qu'il l'obligea de le laisser échapper. Lui, ne lâcha pas prise. Ils tombèrent ensemble sur le sol.

Nathan avait noué ses mains au cou de l'usurier, et le serrait comme le boa serre sa proie. Pillou, à demi-étranglé, lui defouçait la poitrine de coups de poing furieux. C'était une lutte horrible, une lutte de bêtes fauves.

Ils se roulaient l'un sur l'autre, au bord du puits ; Pillou, s'arc-boutant aux fragments de roches, cherchait à y précipiter son adversaire. Le blessé l'étreignait avec une roideur convulsive, les yeux clos, les lèvres fermées, sans souffle, il paraissait mort. Et Pillou, la sueur au front, faisait pour se détacher de ce cadavre des efforts surhumains.

Les soldats accoururent. Ils entourèrent les combattants, et dénouèrent, non sans peine, les mains de Nathan du cou de l'usurier. Pillou se releva, jeta un rapide coup-d'œil autour de lui, et, se voyant prisonnier, il s'écria :

— Ni vivant, ni mort !

En même temps, il se précipita dans le gouffre, d'un mouvement si prompt et si inattendu que les soldats ne purent le retenir. La chute de son corps au fond de l'abîme ne produisit aucun bruit.

Le blessé avait perdu connaissance. On l'emporta. La mort de Pillou et l'arrestation de ses complices mirent fin aux affreuses tribulations de la famille Bruno. La chance avait tourné.

De retour à Metz, Antoine apprit que le jugement qui condamnait Claude avait été cassé pour vice de formes. L'affaire fut renvoyée devant la cour d'assises de Nancy. Là, Nathan fit des aveux, à l'exemple de Malot. Ils accusèrent tous les deux l'usurier des meurtres du garde-frontière, de M. Dragon et de M. Chartrain, protestant n'avoir participé qu'à des expéditions de contrebande. La fin désespérée de Pillou donnait une grande vraisemblance à ces accusations.

Claude fut disculpé.

Les dépositions des deux bandits le déchargeaient du crime, les témoignages de Nicaise et de Germaine expliquaient sa conduite.

Il se produisit alors à son égard un revirement complet dans l'opinion. On admira la générosité de ce jeune homme, s'exposant à la mort, à une mort ignominieuse, plutôt que de compromettre la réputation d'une jeune fille.

Son acquittement fut un triomphe.

Malot et Nathan, s'accusant eux-mêmes de contrebande, se virent condamnés à l'emprisonnement.

XXIV. — CONCLUSION.

M. Delaroche et Léonie avaient suivi les péripéties de cette affaire avec une ardente inquiétude.

Ils connaissaient l'acte de dévouement de Guillemette ayant tenté de faire évader son frère, et l'intervention d'Antoine empêchant l'évasion, par le respect dû aux décisions de la justice. L'éclatante justification de Claude, et la manifestation de ses généreuses qualités ne laissaient aucun prétexte à l'interruption des relations : elles furent renouées. M. Delaroche invita la famille Bruno à une fête de rapprochement.

Trois semaines plus tard, tout ce drame se ter-

plutôt relevé qu'abattu son courage. Mais une armée fédérale peut à son gré parcourir le territoire du Sud, et le sentiment du Sud, dans une telle crise, mérite d'être étudié. Les fédéraux ont recouvré leur renom militaire, mais, si le Sud est toujours décidé à aller jusqu'au bout, les fédéraux sont encore bien éloignés du terme de la guerre.

Le *Courrier de Saïgon* du 20 janvier annonce officiellement la non-ratification du traité conclu avec la cour de Hué. Le *Courrier* montre que le projet Aubaret était altéré par les prétentions inadmissibles de cette cour, qui attaquaient implicitement le principe de notre suzeraineté sur les six provinces rétro-cédées.

D'autres artifices de rédaction restreignaient la liberté de la circulation et du commerce français dans ces provinces. Aussi le capitaine Aubaret refusa-t-il de signer un traité ainsi dénaturé.

La rade de Saïgon était très-animée. Une cinquantaine de navires y étaient arrivés pour charger du riz, la récolte étant généralement considérée comme insuffisante dans les autres pays de l'Indo-Chine.

PROJET D'ADRESSE DU SÉNAT LU DANS LA SÉANCE DU 26 MARS 1865.

Sire,

Les sessions législatives, loin de paraître un embarras à Votre Majesté, ne sont au contraire pour elle qu'une occasion d'entrer en communication avec la France, et de mettre en évidence l'initiative vigilante du monarque, l'accord des grands pouvoirs et la liberté des discussions et du contrôle. C'est un moment d'utile épreuve pour nos formes constitutionnelles.

Quand un peuple voit son gouvernement lui donner sans relâche l'ordre et la sécurité, le développement de ses ressources et les satisfactions essentielles de la liberté, il comprend que ses institutions sont dans le vrai; et Votre Majesté a pu dire à ce peuple reconnaissant : « *Maintenons avec fermeté les bases de la Constitution.* » Elles seront maintenues sans altération, tant qu'on écartera la voix imposante de ces millions de suffrages qui ont fait et qui referaient, une fois de plus, nos plébiscites fondamentaux.

Votre Majesté, qui ne veut pas de session stérile, a tracé le programme de celle de 1865. Ce qui le caractérise, c'est le désir constant de Votre Majesté de faire servir le pouvoir, constitué entre ses mains par la volonté nationale, à une émancipation plus large des forces individuelles. Aider à la liberté par l'autorité, au lieu d'affaiblir l'autorité par la liberté, telle est la politique vraie, sûre, efficace. Les libertés privées sont les libertés fondamentales.

Les libertés politiques n'en sont que la garantie, et un Etat est dans une condition nor-

male quand les secondes sont suffisantes pour assurer les premières et que le pouvoir lui-même leur prête l'appui de sa protection. Après avoir doté le pays des libertés commerciales, Votre Majesté appelle les délibérations du Corps-Législatif sur l'extension des franchises communales et départementales; excellente innovation qui a pour but de dégager l'administration centrale d'un poids trop lourd, sans affaiblir l'énergie de ses ressorts et sa puissante unité.

Les poursuites en matière criminelle, déjà fort adoucies, seront purgées, dans la mesure convenable, de quelques restes de sévérités non indispensables pour arriver à une juste répression.

La contrainte par corps, suspendue par le gouvernement provisoire, le 9 mars 1848, rétablie peu de temps après par la loi du 13 décembre, sur les demandes de la Banque de France et du commerce, sera soumise à l'épreuve d'un nouvel examen où les besoins du crédit et les égards dus à la liberté personnelle seront soigneusement pesés.

Les sociétés commerciales seront étudiées au point de vue d'une action plus libre pour les combinaisons légitimes de l'intérêt privé.

Enfin, l'instruction primaire où tant d'améliorations ont déjà été introduites, soit quant au sort des instituteurs, soit quant au nombre des écoles et à leur fréquentation, recevra une plus vive impulsion sous l'influence de cette idée juste et libérale que, dans un pays de suffrage universel, tout le monde doit savoir lire et écrire.

Le moral de la nation marchera donc de pair avec ses progrès matériels. Les grands travaux vont se continuer, cette année, sans appel au crédit, et leur développement incessant ajoutera à ce vaste mouvement du commerce international qui, depuis 1851, s'est élevé de 2 milliards 614 millions à plus de 7 milliards.

Il est plus difficile de chiffrer le progrès moral d'un peuple. Mais si nous calculons, d'une part, les subventions affectées à la religion, aux écoles et aux arts, et, de l'autre, la tendance des lois, l'élan favorable des populations vers ce qui élève l'existence, et leur goût plus prononcé pour les satisfactions intellectuelles, il est manifeste que l'activité morale de la France n'est pas restée en arrière; et que les mesures législatives dont Votre Majesté prend l'initiative jetteront des semences fécondes sur un sol déjà préparé par d'heureux efforts.

Cependant, un Etat comme la France ne saurait vivre, même au sein d'une prospérité générale, sans ressentir quelques malaises accidentels. Par suite des variations imprévues survenues dans le taux de l'argent et le prix de certaines matières premières, il y a eu des embarras industriels et économiques, comme en ont éprouvé, au dehors, tous les grands marchés.

Mais ici, plus que partout ailleurs, les intérêts particuliers les ont atténués par leur prudence et leur courage. Si la France aime à trouver la main protectrice du gouvernement dans les affaires publiques, elle sait se préserver elle-même au milieu des difficultés qui viennent la surprendre dans son activité privée.

Il est, du reste, à remarquer que cette crise tend à s'éloigner par la contenance résolue de notre commerce, de nos fabricants et de nos ouvriers, et que la situation de nos finances n'en a pas éprouvé de dommage; aussi les prévisions du budget seront-elles réalisées dans leur ensemble.

Nous avons vu avec satisfaction l'enquête ordonnée par Votre Majesté sur la question des banques, qui a tenu une place importante dans les délibérations du Sénat, lors de la dernière session. Il sera d'une incontestable utilité de porter la lumière sur ce sujet, qui touche si directement au problème économique des oscillations irrégulières dans le prix des capitaux.

L'état de l'agriculture, en ce qui concerne le prix trop modique des céréales, a appelé l'attention de Votre Majesté. Le pays vous remerciera de cette vigilance sur un des points les plus essentiels de la richesse agricole.

Les troubles que le fanatisme et l'ignorance ont suscité en Algérie ont été un sujet de préoccupation; ils n'ont pas été un sujet d'inquiétude. Là où sont nos soldats, là se trouve la victoire. Mais la victoire de la France est celle de la modération et de l'humanité. Après avoir rétabli l'obéissance, Votre Majesté n'a d'autre but aujourd'hui que de reprendre l'œuvre de la colonisation.

Par l'unité de pouvoir, Votre Majesté donnera à la colonie européenne la sécurité, sans qu'elle ait à craindre les abus de l'autorité militaire. La population arabe, de son côté, sentira notre force sans rien perdre des intentions bienveillantes de votre gouvernement. Qu'elle se souvienne toujours que l'humanité n'est pas la faiblesse et que la justice met des châtiments sévères à côté de la rébellion.

Dans un autre ordre d'idées, une émotion inattendue a été suscitée dans les rapports de l'Etat et de l'Eglise. La France, messagère dans le monde des principes de 89, n'est jamais indifférente à ce qui tend à les mettre en question. Votre Majesté a compris ce sentiment, et elle a ordonné l'exécution de la loi qui résume, en cette matière, les maximes les plus incontestables du droit public ancien et moderne.

Et en cela, elle n'a pas manqué à la religion chère à la majorité du pays; car c'est sous l'empire de ce droit, toujours pratiqué depuis saint Louis, que la France avait mérité, de Rome elle-même, le titre de *Miroir de la chrétienté*. La loi du 8 avril 1802 constitue un des attributs essentiels de la souveraineté; elle n'est qu'une défense contre les abus possibles

du dehors et du dedans.

La France ne se laissera pas périmer; mais elle désire, en même temps, que l'harmonie règne intacte entre deux puissances, dont l'union, solennellement consacrée par l'un des plus grands actes de Napoléon I^{er}, a été entretenue, sous le règne de Votre Majesté, par d'éclatants bienfaits.

A l'extérieur, Votre Majesté avait placé dans l'œuvre durable d'un congrès européen l'aplanissement des difficultés qui divisent les Etats. Cette pensée généreuse n'a pas abouti. Mais bientôt la guerre qui a affligé le Danemark, les dissentiments dont l'Allemagne est agitée, ont prouvé combien il y avait de sagesse dans vos prévisions. Au milieu de ces événements, Votre Majesté a gardé une attitude calme et neutre, se bornant à rappeler les principes.

Mais l'Italie méritait de sa part une plus sérieuse attention. Là se trouvent des causes graves de sollicitude, à savoir les conséquences de notre glorieuse guerre de 1859, l'affermissement du nouveau royaume et l'indépendance de la papauté.

La convention du 15 septembre, née sous l'empire d'une circonstance inattendue et répondant à des symptômes pacifiques, a ouvert à la conciliation des horizons nouveaux. En transportant sa capitale à Florence, l'Italie a interdit aux passions le chemin de Rome.

En acceptant le traité, elle s'est associée par des promesses solennelles à votre pensée de protéger la frontière pontificale, d'assurer la situation financière du gouvernement romain et de faciliter le recrutement de son armée. Les transactions efficaces ont donc commencé. C'est votre désir, Sire, qu'elles fassent de plus grands pas.

La convention, loyalement et complètement exécutée, conduira à ce but. Elle le sera par Votre Majesté, qui a toujours voulu le rapprochement des deux Etats; elle le sera par l'Italie qui se souviendra de ses engagements et de la France. Sans doute l'avenir peut cacher des éventualités imprévues. En ce cas, Votre Majesté s'est réservé sa pleine liberté d'action, et la France peut se reposer sur votre sagesse.

L'année dernière, le Mexique n'était encore qu'un champ de bataille où tout se trouvait obscur, si ce n'est la supériorité militaire de la France. Aujourd'hui, il en est sorti un empire sur le berceau duquel sont gravés les noms de Napoléon III et de Charles-Quint. Puissent ces noms lui inspirer les vertus qui fondent les Etats, et lui faire oublier les passions qui les déchirent!

Quelques graves questions ont survécu aux guerres civiles. Espérons que le prince éclairé et ferme que le Mexique a mis à sa tête, saura les trancher par des résolutions énergiques et promptes, et que la France apprendra par le témoignage de ses soldats, bientôt rapatriés, qu'il règne sur un peuple désormais abrité par le drapeau de l'ordre.

Du reste, l'opinion universelle sait maintenant que si votre gouvernement a persévéré avec tant de résolution dans sa difficile entreprise, ce n'est pas pour susciter des antagonismes de race et nous créer des fondations lointaines, mais pour rapprocher les deux mondes par les échanges pacifiques et bienfaisants de la civilisation.

Sire, Votre Majesté a prononcé une grande parole, qui a vibré en France et dans le monde : *Le temple de la Guerre va être fermé.* La paix sera donc désormais la politique de l'avenir. Vous avez en même temps décerné à nos armées un des plus magnifiques triomphes dont l'histoire ait gardé le souvenir.

Soldats de la civilisation, du droit des peuples et des légitimes intérêts du pays, ces braves ont mérité ce glorieux témoignage de leur chef suprême, en versant leur sang dans les quatre parties du monde.

Maintenant réunissons-nous pour travailler de concert à féconder cette paix durable. La paix recèle dans son sein des trésors inépuisables; le gouvernement impérial les en fera sortir.

La France possède, dans son génie, des forces immenses qui décuplent le bien; elle les

mina par une double alliance entre les deux familles : les vœux d'Antoine et de Leonie, de Gustave et de Guillemette furent enfin comblés.

Claude, lui aussi, avait droit au bonheur; il avait conquis ce droit par la souffrance et le sacrifice, comme toute chose bonne se conquiert en ce monde. Mais il dut attendre pour être heureux l'expiration du deuil de Germaine.

L'oncle Nicolas et le cousin Gaillard eurent également leur part de félicité. Bruno leur confia la régie des biens considérables formant la dot de Leonie. Las des soins d'ici bas, ils perdirent, sur le doux oreiller de cette royauté facile et bien rétribuée, l'ambition des emplois publics. Pierre, chargé de l'administration de bois faisant partie de ces biens, put, de son côté, satisfaire ses goûts pour la chasse.

L'usine allait à merveille. Claude en prit la direction; ce qui ne l'empêcha pas de réaliser pour la ferme les projets d'amélioration formés en prison. Il en fit un jardin édenique sur le modèle de celui de Grandpré. Mathurin et Madeleine purent y achever paisiblement le calme hiver de leur existence.

Il n'y eut pas jusqu'à la tante Gertrude qui n'obtint un sujet de contentement. Elle vit son fils mon-

ter de la place de vicaire au bénéfice d'une cure. Bien qu'Antoine ne fût pour rien dans cette promotion, et le lui dit, elle l'en remercia néanmoins avec une obstination égale à celle qu'elle avait mise à l'accuser, peu de temps auparavant, de mauvais vouloir. Il est vrai que la digne femme, rêvant toujours bonnet d'évêque, tenait à faire oublier à son cher neveu la verdeur de ses emportements.

Bruno, rentré dans la magistrature, devint président de cour d'appel...

Quand il allait voir ses vieux parents, on causait ensemble des vicissitudes passées avec le sentiment de bonheur expansif qu'éprouvent les marins à s'entretenir des dangers courus pendant les tempêtes de leurs voyages.

Ces entretiens intimes se résu maient en des observations finales dont nous donnerons une variante.

— N'importe! dit l'oncle Nicolas, de plus habiles que nous auraient pu perdre la partie, car c'était le diable qui tenait les cartes!

— Et nous l'aurions perdue sans le cousin Antoine! ajoutait Gaillard.

— J'avais dit que mon fils Antoine nous tirerait d'affaires, répétait Mathurin avec conviction; il nous en a tirés!

— Et fièrement bien! s'écriait le brave Claude. Pendant que cette chère Guillemette ne songeait qu'à me conserver la vie, lui ne s'occupait que de me sauver l'honneur!

— C'est que je l'aimais avec mon cœur, répondait Guillemette, et qu'Antoine l'aimait avec son cœur et son esprit.

— Ah! pour du cœur et de l'esprit, il en a, et l'a prouvé, répliquait Madeleine. Il a retiré sa famille de tous les embarras. Il a donné à ses frères des positions où ils n'auraient jamais atteint, et à nous, ses père et mère, un repos que nous n'aurions jamais goûté.

— Quand mon affection pour vous n'eût pas inspiré ma conduite, le devoir m'ordonnait d'agir comme je l'ai fait, répondait Antoine. Cependant, j'aurais pu ne pas réussir!... Au milieu des rudes batailles de la vie, le devoir n'est pas toujours une armée invincible. De meilleurs que moi ont vu cette armée briser dans leurs mains et ont succombé... Mais du moins, et même pour cela, il reste, au fond du malheur, une satisfaction que le succès n'obtient pas toujours : celle d'avoir bravement et loyalement combattu!

AMÉDÉE GOUET.

mettra au service de la noble cause qu'elle représente. Par là nous verrons les partis s'effacer et la nation grandir et prospérer.

La France, plus riche sous le rapport des institutions, des lumières, du commerce et des arts, resserrera les liens qui l'unissent à la dynastie; et votre fils saura comment on règne par la politique de concorde et de progrès, et par l'amour du monarque pour son peuple.

On lit dans le *Moniteur* :
« Les questions importantes soulevées par le rapport de M. le ministre de l'instruction publique sur l'enseignement primaire ont été discutées pendant plusieurs séances par les ministres et les membres du conseil privé réunis sous la présidence de l'Empereur.

» A la suite de ces délibérations, Sa Majesté a décidé le renvoi à l'examen du conseil d'Etat d'un projet de loi qui se résume dans les propositions suivantes :

» 1^o Les instituteurs primaires libres ne seront pas assujettis à l'obtention préalable d'un brevet de capacité ;

» 2^o Les communes dont la population est supérieure à 500 âmes seront tenues d'avoir une école publique de filles ;

» 3^o Des primes d'assiduité pourront être accordées aux enfants qui suivront régulièrement l'école publique depuis l'âge de 7 ans jusqu'à celui de 13 ans ;

» 4^o Le minimum du traitement annuel des institutrices publiques sera fixé à 500 francs ;

» 5^o Le traitement des instituteurs et institutrices adjoints sera amélioré et leur nomination confiée au préfet ;

» 6^o L'exercice du droit conféré aux communes par les lois antérieures d'établir des écoles entièrement gratuites sera rendu plus efficace. Chaque commune sera autorisée à affecter, en sus de ses ressources actuelles, 2 centimes spéciaux sur les quatre contributions directes pour l'établissement de cette gratuité.

» En cas d'insuffisance, la commune pourra recevoir une subvention du département, et le complément de la dépense sera supporté par l'Etat. Le traitement de l'instituteur primaire de l'école gratuite ne pourra être inférieur aux émoluments qui résultaient pour lui de la rétribution scolaire et du traitement fixe.

» Ce projet de loi ne repose pas sur les principes développés par M. le ministre de l'instruction publique ; mais son rapport a été livré à la publicité comme expression de son opinion personnelle et à raison de l'importance des renseignements qu'il contient. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Mardi, le Corps-Législatif s'est occupé, dans les bureaux, de la nomination de plusieurs commissions pour l'examen de divers projets de loi, au nombre desquels se trouve le projet concernant les conseils généraux et municipaux. Cette commission est composée de dix-huit membres.

— Le *Moniteur* annonce que M. de Montholon, ambassadeur de France au Mexique, est nommé ministre plénipotentiaire auprès du gouvernement des États-Unis.

M. de Château-Regard avait été récemment désigné pour ce poste, mais des soins de famille ne lui ont pas permis d'aller en prendre possession, et il a demandé lui-même, ainsi que la feuille officielle le dit, d'être mis momentanément en disponibilité.

M. de Montholon a une grande expérience des affaires américaines ; il a pu, pendant son séjour au Mexique, étudier mûrement les rapports et les éventualités qui peuvent se produire entre les États-Unis et l'Amérique centrale, et, à ce point de vue, son intervention peut rendre de véritables services.

— Les lettres de Rome, du 4, portent qu'un consistoire aura lieu à la fin de ce mois et que quatre évêques français y seront préconisés.

— Plusieurs journaux des départements ont publié, d'après leur correspondance parisienne, une nouvelle de laquelle on pourrait inférer que la rédaction de l'*Illustration* s'est retirée ; le fait est inexact. Ce qui est vrai, c'est que les fonctions spéciales de rédacteur en chef politique ont été supprimées, en raison de leur médiocre importance. Toute autre assertion ou insinuation tendant à faire croire que l'*Illustration* s'est séparée des collaborateurs utiles et aimés du public qui ont fait le succès de cette feuille, doit être formellement contredite : l'*Illustration* conserve tous ses rédacteurs les plus éminents, ceux dont le talent est le plus sympathique aux lecteurs de ce journal.

— On lit dans le *Nouvelliste de Rouen* :

Le fils d'un pilote du Havre boit tous les jours une grande quantité d'eau de mer sans en être aucunement incommodé. Ses parents ont fait de vaines tentatives pour le dégoûter de ce genre de boisson ; mais il paraît que c'est chez lui une habitude profondément enracinée et qui date de sa plus tendre enfance.

Chronique Locale.

M. Prevost, officier supérieur du génie et membre de plusieurs sociétés savantes, vient de livrer au public une étude sérieuse sur le *Pont construit par César pour passer le Rhin*. Ce travail, fruit de longues et minutieuses recherches, a été justement apprécié par les archéologues de France, ainsi que les études précédentes de ce même auteur sur les *Arvi* et sur les *Fortis vitrifés*.

Tous ceux qui s'adonnent à l'étude de l'ancienne Gaule trouveront dans ces divers écrits des renseignements précieux sur l'art militaire de cette époque reculée et sur les peuplades qui occupaient notre contrée.

La *Dissertation sur le Pont de César* est accompagnée de trois magnifiques planches, format demi-raisin.

Voici la composition de la Commission du Corps-Législatif, relative à l'érection en commune de la section de Bourgneuf, distraite des communes de Saint-Laurent-de-la-Plaine et de la Pommeraye.

1^o bureau : M. le marquis de Sainte-Hermine ; — 2^o bureau : M. Simon (Joseph) ; — 3^o bureau : M. Magnin ; — 4^o bureau : M. le marquis de Torcy ; — 5^o bureau : M. Mame ; — 6^o bureau : M. Louvel ; — 7^o bureau : M. Lasnoyer ; — 8^o bureau : M. Bucher de Chauvigné ; — 9^o bureau : M. le comte de Las-Cases.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Plusieurs journaux annoncent que les élections municipales seraient fixées au mois de juillet prochain, et que la nomination des maires et adjoints aurait lieu après et non avant ces élections.

Les informations que nous apportent nos correspondances ne sont pas aussi affirmatives. Elles nous présentent la question concernant l'époque de la nomination des maires et adjoints, sinon comme tranchée dans le sens qu'on indique, du moins comme préoccupant en ce moment le gouvernement, qui, probablement ne la résoudra pas sans avoir préalablement pris l'avis de MM. les préfets.

De plus, nous croyons que les électeurs pourraient bien être convoqués en mai ou en juin.

M. Tartenson, receveur particulier à Baugé, est nommé percepteur à Nantes.

M. Edmond, receveur particulier des finances à Barbezieux (Charente), remplace M. Tartenson à Baugé.

La ville du Mans tient, à ce qu'il paraît, à faire dignement et brillamment les choses à l'occasion du concours régional.

Les journaux de la Sarthe nous annoncent, en effet, qu'on s'occupe de l'organisation, pour

cette solennité agricole et industrielle, d'une cavalcade historique, dont le sujet serait l'entrée au Mans, en 1204, de la reine Bérengère, venant prendre possession du comté du Maine.

La cavalcade ne serait qu'un épisode du programme, où figureraient un bal, un concert, le banquet traditionnel, sans compter une série de fêtes et réjouissances populaires.

La prochaine session du baccalauréat s'ouvrira simultanément à Rennes, soit pour la faculté des lettres, soit pour la faculté des sciences, le jeudi 30 mars, et les inscriptions des candidats seront reçues du 8 au 24 mars inclusivement.

Il ne sera rien changé au mode d'examen qui a été suivi dans la session de novembre dernier. Les parties d'auteurs sur lesquelles les candidats doivent être interrogés sont celles qui ont été réglées par l'arrêté du 1^{er} septembre pour l'année 1865.

En ce qui concerne les questions portant sur les auteurs de philosophie, le programme du 12 mars sera encore rangé au nombre des matières facultatives, et pourra continuer à être remplacé, sur le désir du candidat, par le programme des auteurs de philosophie adopté en 1857.

Au mois de mars, le soleil se trouve placé sous les étoiles formant le signe du Bélier. Voici quelques-uns des proverbes agricoles et prophétiques qui se rattachent à cette période :

Tandis qu'à leurs œuvres perverses
Les hommes courent hâletants,
Mars qui rit, malgré les averse,
Prépare en secret le printemps.

Au commencement ou à la fin,
Mars a poison et venin.

Hâle de mars, pluie d'avril, rosée de mai,
Rendent août et septembre gais.

Quand mars fait l'avril,
L'avril fait mars.

Brouillards en mars, gelées en mai.
Des fleurs de mars ne tiens grand compte.

En mars, quand il tonne,
Chacun s'en étonne.
En avril, s'il tonne,
La nouvelle est bonne.

Taille tôt ou taille tard,
Il n'est tel que taille de mars.

Arrivée des hirondelles.
Mais une hirondelle
Ne fait pas le printemps.

MAIRIE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Les jeunes soldats ci-après désignés sont invités à se présenter au secrétariat de la Mairie, à Saumur, avec leurs livrets militaires, pour une communication qui les intéresse.

Martin (Théophile-Auguste), sergent au 1^{er} régiment d'infanterie de la marine.

Duchesne (Loais), grenadier au 41^e régiment de ligne.

Durham (Ernest), fusilier au 41^e régiment de ligne.

Nouchet (Pierre), fusilier au 41^e régiment de ligne.

Ory (Louis), voltigeur au 41^e régiment de ligne.

Bornoville (Casimir-Amédée), sergent au 85^e régiment de ligne.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

M. Guizot a triomphé dans l'élection pour le conseil presbytéral de l'Eglise réformée ; il a été nommé contre son concurrent, M. Henri Barbezat, à la majorité de dix voix.

Voici le résultat du scrutin :

Votants, 2,599. — M. Guizot, 1,298, M. Barbezat, 1,288 ; bulletins nuls, 13.

M. Guizot n'a point voté.

La *Gazette de Cologne*, dans un article qui donne une idée exacte de la situation des esprits dans le Sleswig-Holstein, depuis la guerre, établit, prouvés en main, que toutes les assurances de démagogues ignorants qui prétendaient que le Sleswig tout entier était allemand de cœur, n'étaient que des contes absurdes. Les Danois et les Allemands sont en face les uns des autres dans le Sleswig, sans conciliation possible.

Athènes, 6 mars. — Le parti avancé, qui a pour chef M. Bulgaris, et le parti athénien, qui suit les inspirations de M. Miaoulis, ont fait alliance dans le but avoué de faire au gouvernement une opposition légale.

Berlin, 7 mars. — La réponse de l'Autriche aux propositions prussiennes, concernant les duchés, est arrivée ici. D'après les informations données, elle serait conçue dans le sens d'une non-adhésion.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

AVIS AUX BANQUIERS ET COMMERÇANTS.

M. Lenoir, rue de la Tour-d'Auvergne, n^o 33, à Paris, offre à MM. les Banquiers et Commerçants des valeurs à l'encaissement sur Paris (billets à ordre ou traites), moyennant une commission fixe de un pour cent.

Toute demande doit être accompagnée : 1^o du montant de la commission, en billets de banque, mandat à vue sur Paris, ou timbres-poste, ou de l'autorisation d'envoyer les valeurs contre remboursement de la commission ; 2^o de l'engagement de rembourser les valeurs après paiement.

Quelle que soit l'importance des demandes, il y est satisfait immédiatement (*Affranchir*).
Recouvrements sur Paris. — Commission, 1/2 0/0. (58)

BULLETIN FINANCIER.

Le marché financier a encore été très-agité cette semaine. La liquidation des opérations engagées sur la rente s'est cependant accomplie dans d'excellentes conditions, et il en aurait été de même de la liquidation des valeurs, sans l'évolution inattendue qui s'est produite sur le Crédit mobilier. Cette valeur avait déjà éprouvé la semaine dernière de violentes fluctuations ; après avoir reculé précipitamment de 960 à 880, elle s'était relevée à 940, et l'on était plutôt disposé à croire qu'elle monterait en liquidation ; elle a au contraire été précipitée violemment et a fléchi à 880, entraînant presque tout le marché à sa suite. La rente, au contraire, s'est assez bien tenue, de 67-75 à 67-80. Ce cours va être en réalité réduit à 67 fr., puisqu'il y a un coupon de 75 cent. à détacher dans quelques jours.

L'intérêt de la liquidation s'est concentré sur le Crédit mobilier et sur la rente. Quelques institutions de Crédit ont fléchi légèrement, sans doute parce que la baisse du taux de l'intérêt diminue les bénéfices de leurs opérations de banque. Les obligations sont bien tenues, et l'on remarque surtout la fermeté des obligations coloniales nouvelles, recherchées à 472-50.

Le Crédit foncier est l'objet de demandes très-actives. Les capitaux de placement se portent avec empressement vers les obligations foncières, en vue des tirages importants qui vont avoir lieu le 22 de ce mois. Les obligations 3 et 4 0/0 de 1833 participent à un tirage dans lequel figurent un lot de 100,000 fr., un de 50,000, et un de 20,000 fr. En même temps aura lieu le 6^e tirage semestriel des obligations foncières de 500 fr. 4 0/0 de 1863, dans lequel sont compris un lot de 100,000 fr., un de 50,000, 8 lots de 5,000 fr., et 30 lots de 1,000 fr. Enfin un lot de 100,000 fr. est également affecté au tirage semestriel des obligations communales, qui aura lieu le même jour.

Les chemins de fer français sont stationnaires, il faut le constater à leur honneur et comme une preuve de leur inébranlable fermeté ; le Lyon est très-ferme à 930 et n'a pas fléchi en liquidation. Les chemins de fer étrangers continuent à fléchir, principalement les lignes espagnoles. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^r CLOUARD, notaire à Saumur, et de M^r BEAUREPAIRE, avoué en la même ville.

Vente Mobilière.

Cette vente aura lieu le dimanche 12 mars 1865 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, en la maison qu'occupait, à Saint-Cyr-en-Bourg, M. ROY DE LA ROCHE-PARNAY.

On fait savoir qu'en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par M. le président du tribunal civil de Saumur, le 9 novembre 1864, enregistrée.

Et à la requête de : 1^o M. Etienne Hersant de la Rougerie, propriétaire, demeurant à l'He-Bouchard; 2^o M. Joseph-Théodore de Crozé, propriétaire, demeurant à la Durandière, commune de Montreuil Bellay.

Agissant au nom et comme légataires universels, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Achille-Henry Roy de la Roche-Parnay, officier supérieur de cavalerie en retraite, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, décédé à Saint-Cyr-en-Bourg, le 26 septembre 1864; Et encore à la requête de M. Cail-leau, propriétaire à Candes.

Agissant au nom et comme exécuteur testamentaire de M. Roy de la Roche-Parnay, susnommé.

Il sera procédé, par le ministère de M^r CLOUARD, notaire à Saumur, en la maison qu'occupait, à Saint-Cyr-en-Bourg, M. Roy de la Roche-Parnay, le dimanche 12 mars 1865, à midi, à la vente aux enchères publiques de meubles et effets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire de M. Roy de la Roche-Parnay, consistant notamment en :

Batterie de cuisine, plusieurs lits garnis, tables, chaises, fauteuils, linge, buffet de salle à manger, buffet de cuisine, commodes, plusieurs armoires, coffres, vin en bouteilles, argenterie et quantité d'autres bons objets.

L'argenterie comprend :

Dix-huit couverts d'argent, à filets et aux armes de M. de la Roche, pesant 3 kilogrammes 274 grammes.

Onze petites cuillères à café, pesant 275 grammes.

Une cafetière, pesant 300 grammes.

Une cuillère à sucre, pesant 85 grammes.

Une grande cuillère à potage, pesant 243 grammes.

Une grande cuillère à ragoût, pesant un peu moins.

Une cuillère à punch, pesant 45 grammes.

Une pince à sucre, pesant 30 grammes.

Une tasse à vin, pesant 27 grammes.

Un panier à argent (moins).

Un huilier et ses deux bouchons, pesant 525 grammes.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Le public sera admis à voir les objets d'argenterie ci-dessus énumérés, de midi à trois heures, les 8, 9 et 10 mars courant, à Saint-Cyr-en-Bourg, en la maison de M. Roy de la Roche, où ils sont déposés. (103)

A VENDRE

OU A LOUER

DEUX MAISONS

AVEC JARDIN,

Situées près Notre-Dame,

S'adresser à M. SIMON-BALZEAU, rue Saint-Jean. (444)

A LOUER

APPARTEMENT complet au 1^{er} étage, rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

Etudes de M^r LORIOU DE BARNY, successeur de M^r DELY, notaire à Angers, et de M^r LANGLOIS, notaire à Genneteil (Maine-et-Loire).

BOIS

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 12 mars 1865, à midi,

AU CHATEAU DE PARNAY,

Commune de Genneteil, arrondissement de Baugé.

Ces bois, essences de noyer, chêne, sapin, léard, cormier, ormeau, alisier, tremble, cerisier, poirier, peuplier, etc., seront vendus en TREIZE LOTS.

Comprenant, en outre des taillis et sapinières, plus de 4.000 pieds d'arbres, sur lesquels 58 pieds de noyers et 742 pieds de chênes.

On vendra également des truisses de chêne pouvant faire de 4.500 à 2.000 cordes de bois de feu.

S'adresser, pour visiter les bois, à M. FARDEAU, propriétaire à Genneteil,

Et, pour tous autres renseignements, à M^r LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, et à M^r LANGLOIS, notaire à Genneteil. (94)

A VENDRE

Trois hectares 27 ares

DE PRÉ

Dans la prairie de la Coquère, commune d'Allonnes.

S'adresser à M^r TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (108)

A CEDER

DE SUITE,

UN CAFÉ BIEN ACHALANDÉ,

Dans un très-bon quartier de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

Présentement,

MAISON

Rue Beaurepaire, occupée par M. le commandant DE BONNE. (50)

PETITE MAISON

Donnant sur le Champ-de-Foire,

A VENDRE

OU A LOUER

S'adresser à M. le capitaine SOULAS, ou à M. SERGÉ, rue Saint-Lazare. (54)

A CEDER

UN MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

M. CHEROUZE,

Rue d'Orléans, 54,

A l'honneur de prévenir le commerce de Saumur, qu'à dater de ce jour, il entre en correspondance, pour le transport de la massagerie et des finances, avec la Compagnie générale de messageries A. Kellermann et C^o, rue du Bouloi, 22, à Paris.

La Compagnie générale de messageries A. Kellermann et C^o a l'honneur de prévenir le commerce de Saumur qu'elle cesse, dès ce jour, toutes relations avec M. CHARIER, pour le transport de sa messagerie et de ses finances, et qu'elle a pour nouveau correspondant M. CHEROUZE, rue d'Orléans, 54. (84)

ON DEMANDE UN APPRENTI.

S'adresser au bureau du journal.

DISSERTATION

SUR

LE PONT CONSTRUIT PAR CÉSAR

POUR PASSER LE RHIN

(Commentaires de César, Guerre des Gaules, Livre IV, Chapitre XVII),

ACCOMPAGNÉE

DE TROIS PLANCHES DEMI-RAISIN,

Par M. PRÉVOST,

Officier supérieur du Génie.

Prix : 4 franc.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

On trouve aussi dans les mêmes librairies :

LES FORTS VITRIFIÉS ET LES ARVII,

Du même Auteur.

VIENT DE PARAÎTRE,

A 10 centimes la livraison,

L'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

Par M. THIERS;

LES GIRONDINS

Par M. DE LAMARTINE,

Chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean, 1, à Saumur,

Seul dépositaire

DES PLUMES INOXYDABLES HUMBOLT.

CARTES A JOUER, DE GRIMAUD, A COINS DORÉS,

pour soirées.

Vient de paraître,

Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur,

IDÉES PRATIQUES

SUR

LA CAVALERIE

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,

Un fort volume in-8^o, avec planches et tableaux explicatifs ornés du portrait de l'auteur.

Prix : 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'École de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8^o, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15.000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

| RENTES ET ACTIONS au comptant. | BOURSE DU 7 MARS. | | | BOURSE DU 8 MARS. | | |
|---|-------------------|---------|---------|-------------------|---------|---------|
| | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. | 67 85 | » 65 | » » | 67 75 | » » | » 10 |
| 4 1/2 pour cent 1852. | 94 75 | » » | » 25 | 94 75 | » » | » » |
| Obligations du Trésor. | 446 25 | » » | » » | 446 25 | » » | » » |
| Banque de France. | 3525 | » 15 | » » | 3560 | » 35 | » » |
| Crédit Foncier (estamp.). | 1280 | » 10 | » » | 1280 | » » | » » |
| Crédit Foncier colonial. | 660 | » » | » » | 660 | » » | » » |
| Crédit Agricole. | » » | » » | » » | 760 | » » | » » |
| Crédit industriel. | 740 | » » | » 5 | 737 50 | » » | » 2 50 |
| Crédit Mobilier. | 900 | » 10 | » » | 885 | » » | » 15 |
| Comptoir d'esc. de Paris. | 930 | » 5 | » » | 930 | » » | » » |
| Orléans (estampillé). | 925 | » » | » 2 50 | 921 25 | » » | » 3 75 |
| Orléans, nouveau. | 848 75 | » 1 25 | » » | 850 | » 1 25 | » » |
| Nord (actions anciennes). | 1015 | » » | » » | 1013 75 | » » | » 1 25 |
| Est. | 520 | » » | » » | 522 50 | » 2 50 | » » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 950 | » 2 50 | » » | 948 75 | » » | » 1 25 |
| Lyon nouveau. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Midi. | 583 75 | » 8 75 | » » | 577 50 | » » | » 6 25 |
| Ouest. | 540 | » » | » 2 50 | 540 | » » | » » |
| C ^o Parisienne du Gaz. | 1825 | » » | » » | 1815 | » » | » 10 |
| Canal de Suez. | 453 75 | » » | » » | 453 75 | » » | » » |
| Transatlantiques. | 522 50 | » » | » » | 525 | » 2 50 | » » |
| Emprunt italien 5 0/0. | 65 05 | » » | » 05 | 64 75 | » » | » 30 |
| Autrichiens. | 441 25 | » » | » 1 25 | 441 25 | » » | » » |
| Sud-Autrich.-Lombards. | 546 25 | » » | » » | 546 25 | » » | » » |
| Victor-Emmanuel. | 303 75 | » » | » 1 25 | 305 | » 1 25 | » » |
| Russes. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Romains. | 280 | » » | » » | 282 50 | » 2 50 | » » |
| Crédit Mobilier Espagnol. | 572 50 | » 2 50 | » » | 571 25 | » » | » 1 25 |
| Saragosse. | 371 25 | » » | » 3 75 | 365 | » » | » 6 25 |
| Séville-Xérès-Séville. | 242 50 | » 2 50 | » » | 241 25 | » » | » 1 25 |
| Portugais. | 260 | » 6 25 | » » | 260 | » » | » » |

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

| | | | | | | |
|----------------------------------|--------|-----|-----|--------|-----|-----|
| Nord. | 316 25 | » » | » » | 312 50 | » » | » » |
| Orléans. | 296 25 | » » | » » | 297 50 | » » | » » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 295 | » » | » » | 295 | » » | » » |
| Ouest. | 293 75 | » » | » » | 293 75 | » » | » » |
| Midi. | 295 | » » | » » | 293 75 | » » | » » |
| Est. | 297 50 | » » | » » | 297 50 | » » | » » |

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Godet